

ARRETE

Travaux de rénovation de façade
3, Route de Venon

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'Entreprise MATHIEU FRERES, sise Route du Château d'eau à CHATILLON SUR LOIRE (45360), pour des travaux de rénovation de façade au 3, Route de Venon, avec empiètement du matériel et des véhicules des équipes sur la chaussée,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 05/23

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Pour les besoins des travaux précités qui auront entre le 19 Janvier et le 17 Mars 2023, au 3, Route de Venon :

- les piétons seront invités à emprunter le trottoir opposé, si nécessaire ;
- le dépassement et le stationnement des véhicules seront interdits aux abords du chantier.
- la circulation pourra être alternée, pendant la durée de l'intervention.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, sur cette voie.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de SULLY SUR LOIRE
- à l'Entreprise MATHIEU FRERES

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 17 janvier 2023

*Le Maire,
Denis GERVAIS*

*L'adjoint délégué
Pascal VATAN*

